



## MAITRISER L'ASSURANCE DES MAÎTRES D'ŒUVRE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA302	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1693,00 €

### LIEUX ET DATES :

### PARIS

- Du 16/03/2026 au 17/03/2026
- Du 16/11/2026 au 17/11/2026

### OBJECTIFS

- Identifier les différents intervenants lors de la survenance d'un sinistre
- Analyser les missions des maîtres d'oeuvres, les responsabilités qu'ils encourent et adapter les assurances proposées
- Définir les responsabilités et indemniser le sinistre

### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

## **POINTS FORTS**

### **Modalités pédagogiques :**

**Présentation des textes réglementaires et illustration de leur portée par des exemples.**

**Pour expliciter la portée des garanties et des exclusions, présentation de réclamations garanties ou exclues.**

**Cas pratiques faisant jouer les garanties y compris par recours.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.**

## **PROGRAMME**

### **NOUVEAU PROGRAMME**

A. Présentation de la famille des maîtres d'oeuvre : architectes, bureau d'études, ingénieur-conseils

#### **1. Missions**

a. Définition du Maître d'oeuvre et définitions et ses différentes missions dans la loi MOP Maîtrise d'Ouvrage Publique

b. Le technicien, ingénieur ou bureau d'étude

c. Focus sur les missions d'études de sol : Missions d'ingénierie géotechnique

d. Mission d'Ordonnancement, pilotage et coordination PC

e. Mission d'économie

f. Mission de métré

g. L'assistant Maître d'Ouvrage : son rôle

h. Le statut de l'architecte et la loi du 3 janvier 1977

#### **2. Définition de ses missions et examen des contrats**

#### **3. Contrat de maîtrise d'oeuvre**

4. Focus sur la clause limitative de responsabilité: clause de solidarité loi in solidum

#### **5. Responsabilité et obligations du maître d'oeuvre:**

a. Obligation de conseil

b. Cas d'exonération de la responsabilité du professionnel

c. Régime spécifique de responsabilité des constructeurs: principes

d. La responsabilité civile du maître d'oeuvre

#### **6. Responsabilité contractuelle**

7. La responsabilité délictuelle et quasi- délictuelle dite extracontractuelle des constructeurs

#### **B. Les assurances des maîtres d'oeuvre**

##### **1. Étendue des missions assurées des MOE**

2. L'obligation d'assurance RC des architectes et la sanction en cas de non souscription de ce contrat

3. L'étendue et limites des garanties des contrats RC et l'articulation de la RC professionnelle avec la responsabilité civile décennale

a. Nature des garanties du contrat RC

b. Exclusions traditionnelles du marché

c. Nature des garanties du contrat RCD

d. Exclusions des contrats RCD

4. Une tarification spécifique pour les MOE

5. Les incidences de la RE2020 et du BIM sur les MOE et les assureurs

#### **C. Gestion des sinistres**

##### **1. Nécessité de se référer au contractuel**

2. Application de la RC décennale et de la RC professionnelle

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

**- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**

**- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

## **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

### **PUBLIC**

Souscripteurs  
Managers techniques  
Chargés d'indemnisation  
Conseillers clientèle  
Agents généraux  
Courtiers  
Responsables administratifs d'une société de maîtrise d'ouvrage  
Public exerçant une fonction dans la construction et/ou dans le domaine de l'assurance construction

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

### **PRÉ-REQUIS**

Aucun prérequis.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

### **TARIFS ET FINANCEMENTS**

1693,00 €  
Exonérés de TVA

### **CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70